



VILLE D'ESCAUDAIN

**COMPTE -RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

du MARDI 2 FEVRIER 2016 à 18 H 15

(Convocation en date du 27 Janvier 2016)

Présidence : M. SALIGOT Bruno, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 24 (de la question 01/01/2016 à la question 03/01/2016)
25 (de la question 04/01/2016 à la question 06/01/2016)

Nombre de votants : 29 dont 5 pouvoirs (de la question 01/01/2016 à la question 03/01/2016)
29 dont 4 pouvoirs (de la question 04/01/2016 à la question 06/01/2016)

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, WERY Jean-Charles, TRIOUX Annick, BENAMARA Ali, MOREAU Pascale, BREEM Hervé, DHENAIN Laëtitia, DRELON André, PARYS Jeanne-Aimée, SION Michel, BENDJEFFEL Ahmed, PLAYE Maryse, LOUGHANI Abdelaziz, ABDELOUAHED Olivier, STIEVENARD Karine, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, BOURRE Martine, JANICKI Céline, AIT MOUHA Fatima (de la question 04/01/2016 à la question 16/01/2016), CAULIEZ Claude, DESRAY Corinne, GUIOT Christelle, ABDELKADER Michaël.

Membre excusé :

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. VANDENNIEUWEMBROUCK Jean-Paul donne pouvoir à Mme PARYS Jeanne-Aimée ; Mme AIT MOUHA Fatima donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine (de la question 01/01/2016 à la question 03/01/2016) ; Mme MERCIER Catherine donne pouvoir à Mme GUIOT Christelle ; M. LAAMIMAT Rarib donne pouvoir à M. ABDELKADER Michaël ; M. PUPILLI Pascal donne pouvoir à M. WERY Jean-Charles.

Membre absent :

Secrétaire de séance : Mme JANICKI Céline.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour rattacher à l'ordre du jour la question suivante : Subvention à l'Association « Grand Prix de Denain ». A l'unanimité le Conseil accepte et la question sera abordée à la fin de l'ordre du jour et portera le n° 16/01/2016.

Délibération n° 01/01/2016 - Adoption du procès-verbal de la réunion du 15 Décembre 2015.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 Décembre 2015.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 02/01/2016 - Budget 2016 – Ouverture de crédits d'investissement.

Dans l'attente du vote du Budget Primitif 2016, conformément aux dispositions de l'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide l'ouverture des crédits suivants :

- 5.000 € à l'article 2152 sous fonction 822 « Installations de voirie » (hydrants)
- 3.000 € à l'article 2183 sous fonction 020 « Matériel de bureau et informatique »
- 3.000 € à l'article 2184 sous fonction 020 « Mobilier »
- 5.000 € à l'article 2184 sous fonction 211 « Mobilier Ecoles »
- 2.800 € à l'article 2188 sous fonction 020 « Autres immobilisations corporelles »
- 1.000 € à l'article 2188 sous fonction 251 « Autres immobilisations corporelles »
- 30.000 € à l'article 2315 sous fonction 821 « Installations, matériel et outillage techniques »
- 8.000 € à l'article 2315 sous fonction 822 « Installations, matériel et outillage techniques »

Il autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses relatives à ces inscriptions et précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2016.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 03/01/2016 - Personnel communal – Modification du tableau des emplois permanents.

Le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des emplois communaux permanents comme suit :

Création des postes suivants :

➤ à temps complet :

- ✓ Technicien : 2 postes
- ✓ Agent de maîtrise
- ✓ Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 2 postes

➤ à temps non complet :

- ✓ Adjoint technique de 1^{ère} classe : 26 H 45/hebdomadaires

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 04/01/2016 - Contribution financière pour une extension du réseau public de distribution d'électricité Avenue Jules Guesde (5 logements) – Approbation de la convention à passer avec ERDF.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de convention relatif à l'extension du réseau public de distribution d'électricité à passer avec ERDF pour desservir cinq constructions Avenue Jules Guesde. Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi qu'à intervenir pour son exécution et s'engage à inscrire au budget 2016 chapitre 204, les crédits nécessaires au règlement de la contribution de la commune soit 10.745,98 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 05/01/2016 - Bail commercial au profit de La Poste – Immeuble sis 27 Place Gambetta.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le bail commercial de l'immeuble sis, 27 place Gambetta au profit de La Poste pour une durée de 9 ans avec effet au 1er janvier 2016. Le loyer annuel est fixé à 12.298 €, révisable chaque année. Il autorise Monsieur le Maire à signer le bail et ses éventuels avenants ainsi qu'à intervenir pour leur exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 06/01/2016- Patrimoine – Modification des procédures d’aliénation de divers terrains communaux.

• Le Conseil Municipal décide de revoir les conditions de la mise en vente de différents terrains communaux décidée par délibération du 02 Décembre 2014. Seront mis en vente par adjudication aux prix plancher suivants :

- Terrain rue M Sembat cadastré section AM n°175 : 40.000 €.
- Terrains rue G Delory cadastrés section AZ n°s 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 767, 765, 762, et AX n°s 412,415,et 360 : 17 € le mètre carré.
- Terrain rue de Dixmude cadastré section AA n°248 p (nouveau numéro de cadastre en cours) : 145.180 € avec possibilité de diviser le terrain en3, les frais de division étant à la charge de l’acquéreur.
- Terrain rue A Brunet cadastré section AA n°51 : 144.934 €.
- Le terrain rue Blanqui est retiré de la vente dans l’attente de la finalisation du projet d’urbanisation du secteur dit de « la Savonnerie ».
- Il charge Maître De Cian notaire à Denain.de procéder à ces ventes par adjudication et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour aboutir à l’aliénation des parcelles.

•
Délibération adoptée à l’unanimité.

Délibération n° 07/01/2016 - Communauté d’Agglomération de la Porte du Hainaut – Modification statutaire portant extension des compétences communautaires.

Le Conseil Municipal décide d’accepter le transfert à la CAPH de la compétence pleine et entière en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques, telle que visée à l’article L 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il acte que les statuts de la Communauté d’Agglomération de la Porte du Hainaut seront modifiés en conséquence, par arrêté préfectoral : modification de l’article C/11° des statuts de la CAPH pour y insérer, au titre des compétences facultatives, la compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques précitée dans les présents termes : « Réseaux et services locaux en matière de communications électroniques et aménagement numérique au sens de l’article L 1425-1 du CGCT » et autorise Monsieur le Maire à prendre toute disposition nécessaire à l’exécution des présentes.

Délibération adoptée à l’unanimité.

Délibération n° 08/01/2016 – Instruction des autorisations d’urbanisme – Approbation de la convention pour la télé-assistance dans le cadre du service commun ADS de la Porte du Hainaut.

Le Conseil Municipal décide d’approuver le projet de convention relatif à l’établissement des règles pour les interventions des agents du service commun ADS (Application du droit du sol) de la Porte du Hainaut sur le système d’information de la Commune dans le cadre du service commun et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Porte du Hainaut ainsi que tout avenant à la convention, notamment concernant l’article 10-2 « Désignation des personnels « utilisateurs » de la Commune.

Délibération adoptée à l’unanimité.

Délibération n° 09/01/2016 - Distribution publique de gaz naturel sur le territoire du Syndicat Intercommunal de Distribution d’Energie Electrique et de Gaz dans l’Arrondissement de Valenciennes – Présentation du compte rendu d’activité de GRDF pour l’année 2014.

Le Conseil Municipal décide de prendre acte du compte rendu d’activité de la distribution publique de gaz naturel sur le territoire du syndicat présenté par GRDF pour l’année 2014.

Délibération n° 10/01/2016 - Distribution publique de gaz naturel sur le territoire du Syndicat Intercommunal de Distribution d’Energie Electrique et de Gaz dans l’Arrondissement de Valenciennes – Présentation du rapport de l’agent de contrôle portant sur le contrat de concession pour l’année 2014.

Le Conseil Municipal décide de prendre acte du contenu du rapport de l'agent de contrôle portant sur le contrat de concession de distribution publique de gaz naturel sur le territoire du syndicat pour l'année 2014.

Délibération n° 11/01/2016 - Fonds de Participation des Habitants FPH – Subvention à l'Association « A toi de jouer » - Acompte 2016.

Le Conseil Municipal décide d'allouer à l'association « A Toi de Jouer » une subvention d'un montant de 1 375 € représentant 50% du montant de la part communale du financement du Fonds de participation des habitants pour 2016 et précise que les crédits nécessaires au règlement de la présente dépense seront inscrits au budget primitif chapitre 65 – article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 12/01/2016 - Subventions aux associations escaudinoises ayant participé aux activités péri-éducatives dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.

Le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes aux associations escaudinoises ayant participé aux activités péri-éducatives pour la période de septembre à décembre 2015. Il précise que ces subventions sont calculées sur la base d'un montant de 17,50 € pour chacune des animations effectuées et que les crédits nécessaires au règlement des présentes dépenses seront inscrits au budget primitif chapitre 65, article 6574.

Association Sportive de Tennis de Table (Escaudain)	227,50 €
Union Sportive Escaudain Football (Escaudain)	470,00 €
Harmonie d'Escaudain (Escaudain)	532,50 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 13/01/2016 - Subventions aux associations escaudinoises – Acompte 2016.

Le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes aux associations ayant fourni leur compte de résultat en 2015. Celles-ci représentent un montant de 30 % de la subvention de fonctionnement allouée en 2015. Il précise que les crédits nécessaires au règlement des présentes dépenses seront inscrits au budget primitif chapitre 65, article 6574.

Association des Amis du Musée d'Escaudain	195 €
Harmonie d'Escaudain	2 970 €
Arts en Mouvement	840 €
Cercle Philatélique Escaudinois	75 €
Bimbo - Escaudain	420 €
Ass. de sauvegarde du patrimoine escaudinois	84 €
Club de généalogie d'Escaudain et de l'Ostrevant	48 €
Comité Escaudain Ruhla	510 €
Comité des fêtes de la cité Nervo - Escaudain	114 €
Cercle Laïque socio-culturel Jacques Brel - Escaudain	1 500 €
Association Nouveau Regard - Escaudain	54 €
Mieux Vivre à Louise Michel - Escaudain	979 €
Nord Escaudain	94 €
Escaudain Basket - Porte du Hainaut	6 150 €
Basket Féminin Escaudain - Porte du Hainaut	3 600 €
Atout Forme - Escaudain	240 €
Les Archers Escaudinois	510 €

Union Sportive Escaudain Football	9 000 €
Association sportive de Tennis de Table - Escaudain	1 530 €
Force Athlétique Escaudain	2 850 €
Club Olympique Municipal Escaudinois	2 700 €
Club Cyclo VTT Escaudain	480 €
Tennis Club Escaudinois	1 800 €
Association Sportive de Tir Escaudinoise	540 €
UNSS - Collège Félicien Joly d'Escaudain	135 €
Le pigeon de fer - Escaudain	175 €
Union du commerce - Escaudain	290 €
Les Anciens combattants - Escaudain	175 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 14/01/2016 – Compte-rendu des décisions de non exercice du droit de préemption du Maire dans le cadre de sa délégation

Le Conseil Municipal décide de prendre acte des décisions de Monsieur le Maire de renoncer à préempter un ou plusieurs immeubles.

Délibération n° 15/01/2016 - Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation

Le Conseil Municipal décide de prendre note des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de sa délégation en matière de marchés à procédure adaptée et de louage de choses.

Délibération n° 16/01/2016 – Subvention à l'Association « Grand Prix de Denain ».

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention d'un montant de 300 € à l'association « Grand Prix de Denain » pour l'organisation de sa course cycliste ouverte aux professionnels du 14 avril 2016. Il indique que les crédits nécessaires au règlement de la présente dépense seront inscrits au budget primitif 2016, chapitre 65, article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait à Escaudain, le 4 Février 2016
LE MAIRE,

Bruno SALIGOT